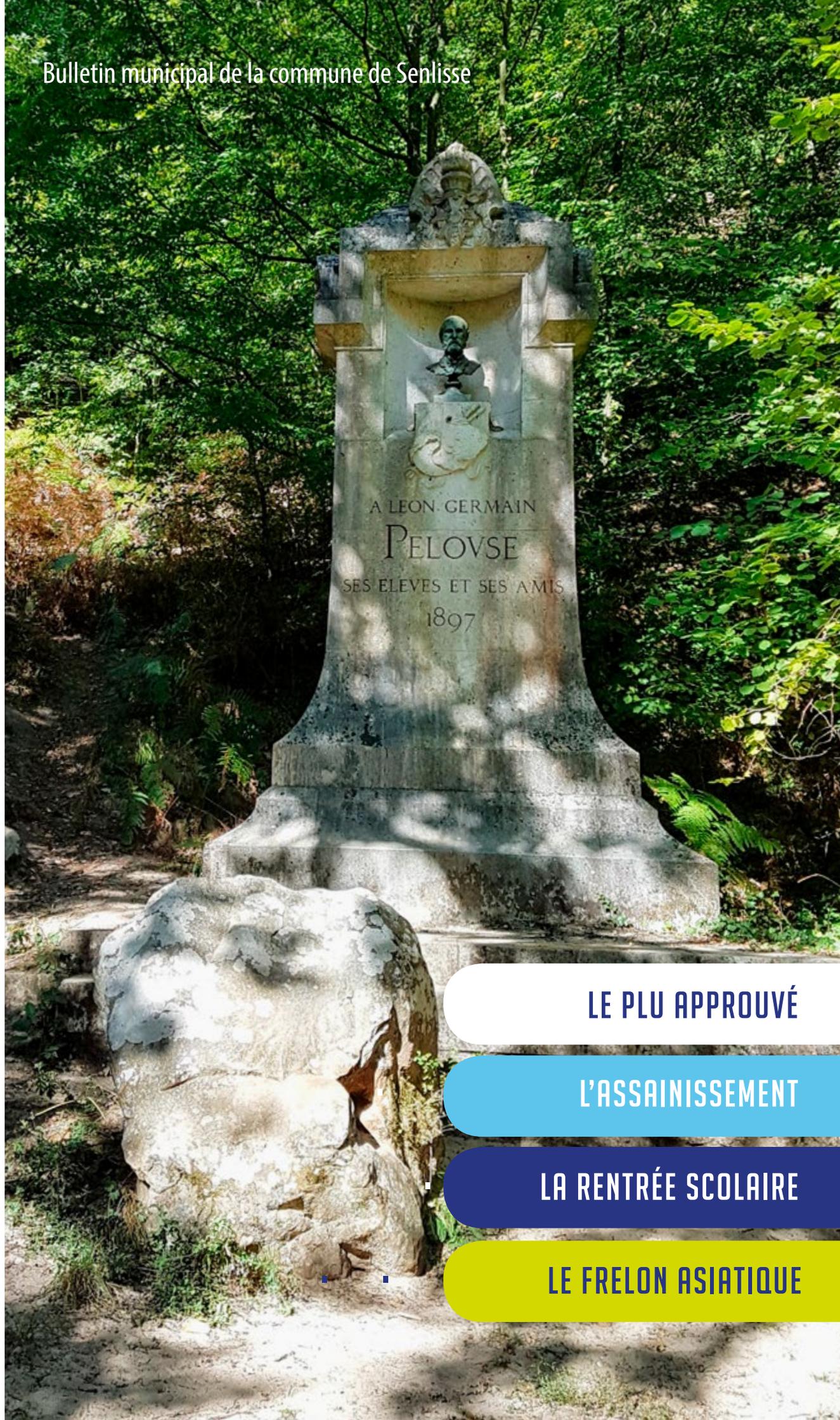


N°131  
SEPT  
2018

Bulletin municipal de la commune de Senlisse



**LE PLU APPROUVÉ**

**L'ASSAINISSEMENT**

**LA RENTRÉE SCOLAIRE**

**LE FRELON ASIATIQUE**

## INFOS MAIRIE

13 rue de Cernay - 78720 SENLISSE  
Tél. : 01 30 52 50 71 / 09 62 31 33 50  
Fax : 01 30 47 50 96  
✉ : [mairie.senlisse@wanadoo.fr](mailto:mairie.senlisse@wanadoo.fr)

Ouverture au public : mercredi 16 h - 18 h  
et samedi 10 h - 12 h

Permanence des élus : samedi 10 h - 12 h

[www.senlisse.fr](http://www.senlisse.fr)

### Incivilités à l'école de Senlisse !

*Par Lauri Bounatirou, 3<sup>e</sup> adjoint*

Avertis par les voisins, les gendarmes de Rambouillet ont été obligés d'intervenir à l'école de Senlisse dans la nuit du 31 août au 1<sup>er</sup> septembre. Des jeunes n'ont pas trouvé mieux que de finir leur soirée sous alcool dans la cour de l'école et ont malheureusement cassé la table de ping-pong !

Nettoyage immédiat par ces jeunes et remboursement des dégradations en cours par les interpellés...



### État Civil

**Mariage** : le 9 juin 2018, Jean-Guillaume Franck Siddhartha FAGES et Jimena GOMEZ SANCHEZ

**Décès** : le 21 août 2018, Jane Andrée Pasquier épouse JARNO

### Élections

Pour pouvoir voter, il faut être **inscrit sur les listes électorales**. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire avant le 31 décembre 2018.

Les **élections des représentants au Parlement Européen** auront lieu le dimanche 26 mai 2019.

La Feuille de Senlisse N° 131  
SEPTEMBRE 2018

Bulletin municipal de Senlisse - ISSN2608-2950  
Directeur de la publication : C. Benmussa  
Coordination : C. Paronneau  
Rédaction : la Commission Communication  
Photos : V. Linarès, L. Bounatirou, C. Paronneau  
Conception graphique : effet-immédiat.com



## Conseils municipaux - principales délibérations

### Conseil municipal du 3 mai 2018

- ▣ Élections des membres de la CCID
- ▣ Autorisation au maire de contracter un emprunt
- ▣ Désignation des délégués aux commissions de la CCHVC
- ▣ Désignation du correspondant Défense
- ▣ Prolongation d'adhésion à la convention SIRSEM

### Conseil municipal du 4 juillet 2018

- ▣ Fixation du taux d'imposition 2018 (4 taxes d'impôts indirects)
- ▣ Convention avec Yvelines Numérique pour adhésion à une centrale d'achats :
  - Numérique pour l'Éducation
  - Services et équipements en télécommunications
- ▣ Approbation du PLU
- ▣ Désignation des délégués aux 3 sous-commissions de la CCHVC : environnement, urbanisme et mutualisation
- ▣ Fixation du montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

### Conseil municipal du 24 juillet 2018

- ▣ Décision modificative n° 2 au budget primitif 2018
- ▣ Régularisation de la création des emplois de la collectivité

## Impôts

### Quand allez-vous recevoir votre avis d'impôt sur le revenu ?

Les avis d'impôts 2018 (revenus 2017) qui sont adressés depuis le 24 juillet aux usagers dans leur espace particulier [impot.gouv.fr](http://impot.gouv.fr) sur internet ou, à défaut, par courrier postal, affichent le taux de prélèvement à la source qui leur sera appliqué en janvier 2019.

La procédure d'accès à l'espace personnalisé [impot.gouv.fr](http://impot.gouv.fr) sur internet est décrite sous [www.impots.gouv.fr/portail/particulier/questions/comment-accéder-votre-espace-particulier-en-ligne](http://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/questions/comment-accéder-votre-espace-particulier-en-ligne)

### À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 : le prélèvement à la source

Pour tout comprendre, consultez le site [www.Service-Public.fr](http://www.Service-Public.fr)

► **SOS Laine** : Claudine Guenec recherche laine et boutons pour réaliser des oeuvres en tricot pour enfants défavorisés. Tél. 01 30 52 53 08

► Manon, collégienne de 13 ans et demi, sérieuse et douce, propose du **baby-sitting** à Senlisse pour vos enfants à partir de 4 ans dès septembre 2018. Contacter Manon via sa maman au 06 60 16 62 18.

► **Urgent : dame seule 75 ans recherche petit logement** type F2 sur les communes de Senlisse et Dampierre. Contact : Mme Laurence Lecoq - 06 09 62 19 77.

► **Jardinier** cherche emploi chez particuliers. Accepte les CESU. Dispose matériel. Contact : Pierre Dosch - [trachycarpusfortunei@laposte.net](mailto:trachycarpusfortunei@laposte.net) - 06 63 72 18 31 - sérieuses références.

► Étudiante 22 ans propose ses services pour **baby-sitting, soutien scolaire, aller chercher vos enfants à l'école, courses, nourrir vos animaux de compagnie** ... Contact : Julie Cesana - 06 28 08 89 74.

petites annonces

2

Votre mairie  
Conseils Municipaux  
Petites annonces

4-5

Informations  
communales

6

Portrait d'un  
aviateur illustre  
à Senlis

7

L'école de Senlis

8-9

Le Frelon asiatique

10-11

Ça s'est passé  
à Senlis

12

Dates à retenir  
Événements à venir  
à Senlis



## QUOI DE NEUF DANS NOTRE BEAU VILLAGE PENDANT L'ÉTÉ ?

■ Une étape importante a été franchie avec l'**approbation de notre PLU**. Après plus de 2 ans de travail, de réunions multiples et de concertation avec les habitants et les Personnes Publiques Associées (région, département, PNR ...), le conseil municipal a entériné le PLU qui a pris en compte nombre de remarques et modifications faites par les habitants.

■ Autre étape importante dans la vie senlissoise, les travaux d'**assainissement** du bourg sont enfin terminés après de longs mois de gêne et de nuisances. Il reste quelques finitions de marquage au sol, de barrières et d'une place handicapée à effectuer en septembre. Les études concernant Garnes devraient pouvoir démarrer au dernier trimestre 2018. Par contre, le prix de l'eau au mètre cube semble être plus important qu'anticipé et devrait malheureusement dépasser le seuil des 6 €. Cependant ce prix devrait baisser comme convenu par convention avec le SIAHVY de 1 € au total sur les dix années à venir. Par précaution, nous avons plafonné notre contribution à 20 % de 2,2 millions d'€, soit 440 000 € à notre charge, car ces travaux devraient dépasser les 3 millions d'€ au total. Nous avons aussi obtenu de l'Urbaine de Travaux la réfection du mur de l'école rue du Champ Reine qui risquait de tomber.

■ Le mois de juin a été aussi difficile en termes d'**intempéries** avec de très fortes pluies et des inondations qui couplées avec les travaux ont occasionné des dégâts dans 5 maisons des rues de Cernay et du Couvent. Ces habitants devraient être indemnisés plus rapidement grâce à l'arrêté de catastrophe naturelle que nous avons obtenu. Les problèmes de circulation ont été importants et aggravés par la fermeture du RER B de St Rémy lès Chevreuse et de la D906. Cela aussi est rentré dans l'ordre.

■ Concernant les **nuisances sonores** liées aux véhicules à moteur et en particulier les motos, des capteurs de décibels ont été installés dans le village par Bruitparif. Ces « radars » de bruit devraient permettre à terme une verbalisation des auteurs de troubles. Autre bonne nouvelle, la loi sur les rodéos motos a été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale, cependant l'amendement porté par notre député sur les « chicanes » des motos n'a pour l'instant malheureusement pas été retenu. Jean-Noël Barrot nous a assuré de son soutien pour maintenir la pression sur ce sujet.

■ Dans le cadre du **mieux vivre ensemble**, des rappels à plus de retenue envers le château de la Cour Senlis lors de l'organisation de ses événements festifs, ainsi que l'aide de la gendarmerie, ont permis de retrouver un peu plus de quiétude dans le village. Les bonnes règles du bien vivre ensemble (travaux bruyants, tondeuses, feux, vitesse excessive dans le village ...) sont rappelés dans ce numéro.

■ **Et la fibre ?** Où en est-on ? Elle devrait arriver au 1<sup>er</sup> semestre 2019 avec quelques mois de retard dû à des problèmes de sous-traitance rencontrés par TDF ainsi qu'à l'obtention de permis de construire plus long que prévu. Je rappelle que les travaux de pose de cette fibre se feront soit dans les fourreaux existants soit en aérien sur les poteaux ex France Télécom. Donc pas de nouvelles tranchées à faire heureusement.

■ En terme de **travaux**, nous avons eu une réunion importante avec le département et la région afin d'obtenir les subventions les meilleures. Nous espérons après instruction de nos projets inscrits au budget, obtenir environ 70 % du coût de ceux-ci fin 2018. Ces travaux seront donc décalés certainement début 2019 dans l'attente de ces subventions. En ce qui concerne l'allée de l'église, nous suivrons les avis de l'architecte du PNR qui ont été demandés fin juin.

C'est déjà la **rentrée scolaire** pour nos charmantes têtes blondes et brunes qui retrouveront 2 nouvelles enseignantes. Bon courage aussi à toutes et tous pour cette rentrée.

Bien à vous,  
*Votre maire, Claude Benmussa*



## TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

par Pascal Pommeré, conseiller municipal,  
délégué à l'assainissement et aux travaux

Après un début de chantier chaotique au niveau de la Départementale 149 qui traverse le bourg de Senlisse, le SIAHVY, maître d'œuvre et l'Urbaine des Travaux ont finalement décidé de sa fermeture sous la pression des élus. En effet, un manque de civisme est à déplorer de la part de nombreux chauffeurs de poids lourds et d'autocars qui n'hésitaient pas à forcer les barrières de sécurité, occasionnant des dégâts.

Les élus de Senlisse en charge des travaux et les délégués à l'assainissement ont contraint le SIAHVY et le Département à la fermeture totale de la D149 pendant la durée du chantier afin d'instaurer plus de sérénité dans la conduite du chantier et de rassurer les riverains déjà victimes de la poussière et de la chaleur.

La route départementale est rouverte depuis le 10 août, le traçage provisoire des lignes blanches sera revu de manière définitive fin octobre en raison des travaux d'enfouissement électriques prévus mi-octobre sur le premier tiers de la rue du Couvent.

Les travaux de raccordement en partie privée devraient commencer fin octobre.



## LE TRI EXPLIQUÉ AUX ENFANTS

*Ils en savent plus que nous !*

Au mois de mai dernier, 2 animatrices du SICTOM de Rambouillet sont venues expliquer aux enfants de l'école l'importance du recyclage des déchets et ordures ménagères pour la protection de l'environnement.

Démonstration rapide, concrète, devant les bacs de différentes couleurs.

Puis examen pratique avec différents objets pour chaque enfant : pas une seule erreur ! Bravo les enfants.

Il faut dire que les habitants de Senlisse sont, dans l'ensemble, très respectueux du travail du SICTOM. Parfois, en période de travaux, c'est un peu plus compliqué... On le sait à la mairie et on en tient compte...



## RENCONTRES AVEC LES SENLISSOIS

Les équipes des « rencontres avec les habitants » ont terminé leurs visites, avec environ 59 maisons visitées.

Nous allons maintenant examiner les comptes-rendus et une analyse sera publiée dans les prochaines Feuilles de Senlisse.



## INONDATIONS

La commune de Senlisse est reconnue en **état de catastrophe naturelle** suite aux inondations et coulées de boue des 10 au 12 juin 2018 (cf. arrêté du 23.07.18 paru au J.O. du 15.08.18).



Au Lavoir



Rue du Couvent



Rue du Moulin d'Aulne

## LES RÈGLES DE BON VOISINAGE

La rentrée est aussi la période des bonnes résolutions. Parmi celles-ci, pourquoi ne pas inscrire le respect des règles de bon voisinage et de l'environnement !

■ **Brûler ses déchets verts, ménagers ou autres à l'air libre est interdit** toute l'année et sur l'ensemble du territoire départemental. Brûler ses déchets verts à l'air libre peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €. Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

■ **Ne faire des travaux bruyants qu'aux heures pendant lesquelles cela est autorisé** (Cf. Loi sur le bruit du 31 décembre 1992 - arrêté municipal n°2006/04)

- o Jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- o Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- o Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

■ **Élaguer dans les règles les arbres qui doivent l'être.** Vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre terrain. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin. L'entretien des plantations mitoyennes ou situées en limite de propriété ainsi que la cueillette des fruits de vos plantations répondent également à une réglementation précise. Pour en savoir plus [www.Service-Public.fr](http://www.Service-Public.fr)

■ **Tenir son chien en laisse.**

MERCI

approuvé le 4 juillet 2018

PLU

par Christophe Gasparini, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux

Par délibération du 22 janvier 2015, le Conseil Municipal a pris la décision de lancer la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et d'élaborer son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Il s'inscrit dans un contexte local et national en évolution. Avec l'aide du cabinet Cittanova et après plusieurs mois de concertation (réunions publiques et commissions d'urbanismes élargies), monsieur le Maire de Senlisse a arrêté qu'il serait procédé à une enquête publique sur les dispositions du PLU en cours d'élaboration. L'enquête publique s'est déroulée du mercredi 6 décembre 2017 au samedi 6 janvier 2018. Le commissaire enquêteur a rendu son rapport et nous nous sommes attachés à modifier le PLU pour prendre en compte les remarques des Senlissois et des personnes publiques associées (Département, PNR, etc).

Après ces quelques ajustements, **le PLU de la commune a été approuvé par le conseil municipal le 4 juillet 2018. L'ensemble des modifications apportées est annexé au PLU que vous pouvez consulter sur demande en mairie et sur le site internet ([www.senlisse.fr](http://www.senlisse.fr)).**

Il aura donc fallu 3 ans, un investissement de 60 000 € et de nombreuses réunions pour finaliser ce document qui devient la référence à prendre en compte pour vos déclarations préalables et demandes de permis de construire.



## CONSULTATION DES REGISTRES PAROISSIAUX ET D'ÉTAT CIVIL DE LA COMMUNE DE SENLISSE

Les registres d'état civil ne doivent en aucun cas, dans l'intérêt de leur conservation, être photocopiés. La direction des Archives de France a interdit ce procédé en raison des détériorations qu'il entraîne (reliure cassée, papier flétri et encre attaquée). Néanmoins, les chercheurs peuvent faire la copie manuelle ou la photographie numérique sans flash des actes qui les intéressent. Les recherches généalogiques doivent être faites par consultation sur place, surveillée, ou par extrait.

Afin d'éviter les dégradations dues à de fréquentes manipulations, la consultation directe peut être interdite selon l'état du registre. Toutefois, la consultation de ces registres reste possible grâce au site internet des Archives départementales des Yvelines et de l'ancienne Seine-et-Oise : <http://archives.yvelines.fr>. Suivez **Rechercher / Archives en ligne** puis **Registres paroissiaux et d'état civil** puis **Effectuer une recherche** et entrer les informations que vous voulez chercher.

Sont consultables en ligne et en accès direct les collections communales et départementales des registres suivants : BMS (Baptêmes Mariages Sépultures) de 1629 à 1907. Les autres registres sont consultables sur place (lecteurs de microfiches) : NMD (Naissances Mariages Décès) de 1908 à 1939. La délivrance de copie d'acte à partir de microfilms est possible.

Le dernier registre de 1940 à 1958 n'est pas communicable car il contient des actes de naissance et de mariage de moins de 75 ans.

Archives départementales des Yvelines : 2, Avenue de Lunca - 78180 Montigny-le-Bretonneux - Tél. : 01 61 37 36 30 - Horaires d'ouverture : du mardi au jeudi de 9h à 17h30 et un samedi par mois de 9h30 à 17h30 de septembre à juin.



# COUP DE PROJECTEUR SUR ...

*Un héros des dernières guerres mondiales repose depuis 55 ans dans notre cimetière communale où de nombreux compagnons viennent régulièrement du bout du monde rendre hommage à cet ancien compagnon de la libération. Il s'agit du frère de Madame Claude JOLY, l'une de nos plus anciennes Senlissoises dont la famille avait choisi de s'installer dans notre village au début du siècle dernier.*

## MICHEL BOUDIER

*Par Marie-José BIGOT, fille de Madame Claude JOLY*



Michel Boudier est né le 8 juin 1920 à Paris.

Élève au collège Stanislas à Paris de 1932 à 1937, il a à peine 18 ans lorsqu'il s'engage dans l'Armée de l'Air en qualité d'élève pilote le 12 décembre 1938.

Affecté à l'École de pilotage d'Angers, le caporal Boudier est breveté pilote militaire le 21 janvier 1940.

Promu au grade de sergent en février, il refuse la défaite et le 24 juin 1940, avec plusieurs de ses camarades, il embarque à bord de l'Ettrick à Sant-Jean-de-Luz à destination de l'Angleterre.

Débarqué le 27 juin, il s'engage dans les Forces Aériennes Françaises Libres (FAFL) le 1<sup>er</sup> juillet 1940.

Après un séjour au camp d'Odiham puis une longue année d'entraînement, il est envoyé à partir d'août 1941 en stage dans un Operational Training Unit de la Royal Air Force.

Promu sergent-chef il est affecté au 232 Squadron de la RAF en septembre 1941 avant de rejoindre, en novembre, le Groupe de chasse Île-de-France (340 Squadron) alors en formation. Le 8 mai 1942, Michel Boudier endommage sérieusement un ME 109 au cours d'une patrouille. Il reçoit alors sa première citation à l'ordre des FAFL et est nommé au grade d'aspirant d'active le lendemain.

Le 5 septembre 1942 il abat deux appareils ennemis dans la même journée et est promu sous-lieutenant.

Le 12 décembre il abat de nouveau un FW 190 et reçoit ses galons de lieutenant.

Michel Boudier quitte l'Île-de-France pour rejoindre, en janvier 1943, le Groupe de chasse Alsace (341 Squadron).

Promu capitaine le 16 mars 1943, il prend, au sein du groupe Alsace, le commandement de l'Escadrille Mulhouse. Il accomplit avec son unité de nombreuses missions sur la France et la Belgique et abat un nouvel appareil ennemi le 17 mai 1943 au-dessus de la région de Caen.

Entre le 16 juillet et le 23 septembre 1943 il multiplie presque par deux son tableau de chasse, endommageant quatre avions allemands et en détruisant trois.

A partir octobre 1943, il effectue un séjour à l'État-major à Londres avant de retrouver le groupe Alsace le 16 février 1944. Il reprend ses missions offensives, détruisant au sol de nombreux objectifs ennemis.

Abattu le 9 juillet 1944, après avoir descendu un ME 109, sa huitième victoire aérienne, il parvient à contacter un réseau d'évasion mais il est arrêté par la Gestapo, incarcéré et condamné à mort.

Reconnu finalement comme un soldat régulier, ses juges l'envoient en Allemagne dans un oflag à Nuremberg puis à Munich. Il est libéré par l'avance alliée le 29 avril 1945.

Michel Boudier termine la guerre avec un palmarès de 337 missions de chasse totalisant 436 heures de vol de guerre, 8 victoires officielles et 7 probables.

Adjoint au commandant du Groupe de chasse 2/5 Lafayette en juillet 1945, il est volontaire pour l'Indochine et est affecté à la 2<sup>e</sup> Escadre de chasse en Extrême-Orient en février 1947 ;

six mois plus tard il rejoint les rangs de la 4<sup>e</sup> Escadre de chasse.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1949, le commandant Michel Boudier rejoint la 5<sup>e</sup> Escadre de chasse, avant d'être nommé quatre mois plus tard, commandant du Groupe de chasse 1/5 Vendée avec lequel il repart pour l'Indochine jusqu'en août 1949. Il y aura accompli au total 421 missions en 482 heures de vol en opérations.

Il sert ensuite en Algérie, notamment comme chef du 3<sup>e</sup> Bureau de la 5<sup>e</sup> Région aérienne à Alger, jusqu'au moment où il reçoit ses galons de lieutenant-colonel en janvier 1955.

Affecté ensuite au Maroc, au commandement de l'Escadre de chasse 00.008 à Rabat jusqu'en décembre 1956, le lieutenant-colonel Boudier sert ensuite à l'État-major des Forces aériennes alliées du Centre Europe à Fontainebleau.

Sous-chef d'État-major de la 3<sup>e</sup> Région aérienne à Bordeaux de janvier 1961 à juillet 1962, il est nommé le 9 juillet 1962 à la 4<sup>e</sup> Force aérienne tactique interalliée à Ramstein en Allemagne et promu colonel le 1<sup>er</sup> mars 1963.

Le colonel Boudier est décédé le 23 juin 1963 à Landau en Allemagne. Ses obsèques ont été célébrées en l'Église Saint-Louis des Invalides à Paris. Il a été inhumé au cimetière de Senlisse (Yvelines). ■

Extrait d'un article paru sur le site [ordredelaliberation.fr/fr/lescompagnons/124/michel-boudier](http://ordredelaliberation.fr/fr/lescompagnons/124/michel-boudier).

Pour les curieux et pour aller plus loin, plusieurs sites internet relatent la vie, les exploits de ces héros qu'il convient d'honorer et surtout de ne pas oublier.

## LA VIE DE L'ÉCOLE



C'est la rentrée !

Par Monique Le Roy, 2<sup>ème</sup> Adjoint en charge des affaires scolaires

Cette année, un effectif en hausse : 36 enfants. Nous accueillons 3 nouvelles familles et 7 « grandes sections » qui arrivent de l'école maternelle intercommunale de Dampierre. Des fratries se retrouvent !

Deux nouvelles enseignantes ont été nommées : Mme Adélaïde Demerville, très contente d'être nommée à titre

définitif, en charge des CP, CE1 et CE2 et Mme Virginie Bernard qui remplace Mme Isabelle Ménard en congé maladie pour les GS, CM1 et CM2.

Mme Demerville assurera la direction jusqu'au retour de Mme Ménard.

Du côté du personnel communal, pas de changement, Sofia et Marion ont également fait leur rentrée.

L'ambiance était bonne, ce lundi 3 septembre, pour ces retrouvailles. Les enfants, heureux de se revoir, jouaient pendant que les parents discutaient entre eux puis regroupement pour la traditionnelle photo de groupe : clic clac et chacun a regagné sa classe.

Bon courage à toutes et tous. ■



Juin 2018 : La fête de fin d'année



Originaires d'Asie, les premiers individus ont été signalés en France en 2005 dans le Lot et Garonne, en 2009 en Indre et Loire, puis se sont parfaitement habitués à notre climat.

## COMMENT LE DIFFÉRENCIER ?



Abeille domestique  
(*Apis mellifera*)



Bourdon terrestre  
(*Bombus terrestris*)



Guêpe commune  
(*Vespa vulgaris*)



Frelon européen  
(*Vespa crabro*)



Frelon asiatique  
(*Vespa velutina*)

FRELON ASIATIQUE (*Vespa velutina*)

- Extrémité des pattes de couleur jaune
- Face orangée
- Ouvrière : 17 à 22 mm
- Reine : 22 à 30 mm

FRELON EUROPÉEN (*Vespa crabro*)

- Abdomen jaune rayé de noir
- Ouvrière : 18 à 25 mm
- Reine :  $\geq 40$  mm

## IMPACT SUR L'HOMME

Un seul frelon est peu agressif envers l'homme, mais il faut être vigilant à proximité d'un nid (à moins de 10 m) car les frelons peuvent attaquer en nombre.

La piqûre est très douloureuse et peut entraîner une réaction allergique d'intensité variable ; rougeur, gonflement, douleur locale ou malaise, voire difficulté respiratoire... Dans le cas d'une réaction prononcée, consulter d'urgence un médecin.

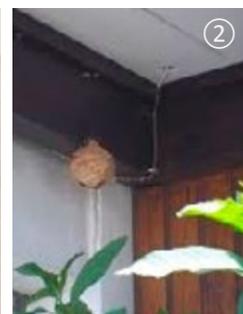
## RECONNAÎTRE UN NID DE FRELONS ASIATIQUES

Les nids (apparence de papier mâché) se trouvent dans divers lieux : arbres, buissons, sous les toits...

Ils peuvent être sphériques (dans les abris) ou en forme de goutte d'eau lorsqu'ils sont construits dehors.

► **Les nids primaires (avril-mai) - fig. 1 et 2 :** on les découvre dès le printemps, dans des endroits protégés, tels cabanons, soupentes, débords de toits, à l'abri de roches... De la taille d'un petit ballon, avec son entrée en dessous, il renferme la reine fondatrice et une dizaine d'individus.

► **Les nids secondaires (fin d'année) - fig. 3 et 4 :** de taille importante (jusqu'à 95 cm de haut) et de forme ovale, leurs ouvertures sont latérales. Ils sont souvent situés à la cime d'arbres à grande hauteur, difficiles à repérer, car cachés par le feuillage. D'autres nids se trouvent près du sol (haies, terriers...). Ils renferment plusieurs milliers d'individus. Chaque nid donnera plusieurs fondatrices qui formeront 7 à 10 nids l'année suivante.



## Le frelon asiatique - son impact sur la biodiversité et l'apiculture - que faire en cas de nids

Leur zone de progression en France et en Europe ne cesse d'augmenter chaque année...

### IMPACT SUR LA BIODIVERSITÉ ET L'APICULTURE

Le frelon asiatique exerce une prédation importante d'insectes. Il s'attaque aux abeilles et aux autres pollinisateurs, jusqu'aux premiers froids. Il constitue un risque pour l'activité apicole, les productions végétales (arboriculteurs, viticulteurs...) et d'une manière générale pour la biodiversité.

### PIÉGAGE DU FRELON

**Au printemps** : ce piège a pour but d'éliminer les fondatrices (février à mai) et de réduire la pression sur les ruchers. Ces pièges peuvent être réalisés avec des bouteilles en plastique. L'appât est constitué par exemple d'un mélange liquide, pour moitié/moitié de bière et de vin blanc et d'un trait de sirop de fruit rouge.

**En été** : l'appât est protéiné : crevettes, sardines, viande crue... Des cadavres de frelons seront laissés dans le piège pour attirer les autres individus. Il est important d'employer des pièges les plus sélectifs possibles pour permettre aux petits insectes de s'échapper.



### QUE FAIRE EN CAS DE SUSPICION DE NID DE FRELONS ASIATIQUES ?

- ▶ Prendre des photos ou prélever si possible des échantillons d'individus (voir piégeage du frelon).
- ▶ Prévenir votre mairie (01 30 52 50 71) ou la communauté de communes (CCHVC - 01 30 52 83 83) qui procédera à une vérification. Ces informations centralisées, facilitent la localisation des nids et permettent d'établir un recensement de cette espèce envahissante.
- ▶ Pour la destruction des nids habités, il est conseillé de faire appel à une entreprise spécialisée (qui en informera ensuite la communauté de communes ou la mairie). Attention, il est dangereux de détruire un nid de frelons par soi-même !



Pour plus d'information :  
<http://www.adaaq.itsap.asso.fr>  
Association Action Anti Frelon Asiatique (AAFA) :  
<http://anti-frelon-asiatique.com>

25 mai 2018

## FÊTE DES VOISINS

Que d'eau ! Que d'eau !

Dans ce printemps particulièrement humide, les quelques jours qui ont précédé la fête des voisins ont été sans pluie. Tous les espoirs étaient permis pour que cette sympathique réunion se déroule sous un ciel clément.

À 19 h, nous étions nombreux autour du buffet bien garni par tout ce que les convives avaient apporté. C'est l'heure que la pluie a choisie pour arriver. Pas quelques gouttes éparses vite sèches. Non, une pluie dense et qui ne s'est pas arrêtée au bout de quelques minutes. Nous nous sommes serrés sous les barnums, les conversations sont allées bon train et la convivialité n'a pas entamé la bonne humeur des participants.

C'est dit ! L'année prochaine la fête des voisins se déroulera sous le préau de l'école.



3 juin 2018

## TRAIL DES FOULÉES CERNAYSIENNES

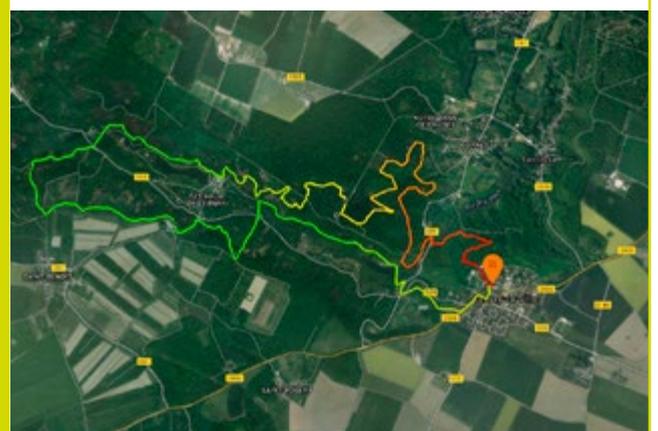


La désormais traditionnelle course s'est déroulée sur une boucle champêtre de 18,5 kilomètres.

Le parcours d'un dénivelé de 500 mètres emprunte prioritairement les chemins et sentiers des forêts ombragés des Vaux de Cernay et de Senlisse.

Près de 500 coureurs étaient au départ dont de nombreux enfants de Senlisse.

**Saluons nos Senlissais Maryse et Christian Fontaine, toujours dans l'ombre, qui oeuvrent à la réalisation de ce bel événement.**



# ÇA S'EST PASSÉ À SENLISSE

24 juin 2018

## BBQ PÉTANQUE du SLSG



Avec près de 70 personnes au BBQ pétanque sous une chaleur torride à la fin du mois de juin et près de 40 participants pour une pizza party courant juillet, la SLSG fait le plein pour le bonheur de toutes et tous.

Moment de partage assuré ! Et tout le monde en redemande.

Toujours prêts à vous accueillir, alors vous savez quoi faire : contactez la SLSG !

[slsg78720@gmail.com](mailto:slsg78720@gmail.com)



3 au 8 juillet 2018

## JUMPING de SENLISSE

Comme tous les ans, une belle fête a été organisée à Malvoisine pour le Jumping de Senlis qui s'est déroulé la première semaine de juillet.

Des cavaliers venus de toute la France, 1450 chevaux, toute sorte de stands, bar à Champagne, ce fut la fête à Malvoisine pendant toute la semaine.

Le samedi, le Grand Prix de Senlis a été remporté par Olivier Guillon, un habitué du Jumping de Senlis et qui a participé aux Jeux Olympiques de Londres. Son prix lui a été remis par Monique Le Roy, adjointe au maire.

Un apéritif était ensuite offert par l'Association Équestre de Malvoisine.

Senlis soutient tous les ans cette manifestation par une subvention.



## DATES À NOTER

**Concert de l'Orgue de Senlisse**  
Dimanche 30 septembre - 18h

**Inauguration du Sentier des Maréchaux**  
Samedi 6 octobre - 11h

**Club de lecture**  
Jeudi 18 octobre - 18h

**Vacances de la Toussaint**  
sam 20 oct. au lundi 5 nov 2018

**Cérémonie du 11 novembre**  
11h : aux monuments aux morts, puis 12h : apéritif offert par la Mairie

**Club de lecture**  
Mardi 20 novembre - 14h30

**Conseil municipal**  
Mercredi 21 novembre - 20h

**Verre de l'amitié offert aux nouveaux habitants**  
Samedi 24 novembre à 12h

**Club de lecture**  
Jeudi 13 décembre - 18h  
Mardi 15 janvier - 14h30

**Vacances de Noël**  
Sam. 22 déc. au lun. 7 janv. 2019

**Les Vœux du Maire**  
Vendredi 18 janvier - 19h

**Repas de l'Amitié**  
Samedi 9 février - 12h



## Concerts de L'ORGUE DE SENLISSE

Les concerts de l'association l'Orgue de Senlisse reprennent à la fin du mois :

**dimanche 30 septembre à 18h**  
vous êtes invités à un **récit de chant avec flûte et orgue.**

Anne Gotkovsky (chant), Anne-Claire Henri (flûte) et Christophe Henri (orgue) interpréteront des œuvres de Pergolèse, Haendel, Bach, Massenet ...

Un bon moment à partager en fin de week-end !

Participation aux frais : 15 €



## CLUB DE LECTURE

Nous espérons que vous avez passé un bel été entouré de livres. Car quoi de mieux qu'un bon livre pendant la canicule !

Retrouvons-nous autour d'un café et de livres qui nous ont plu. Nous échangerons nos coups de cœur littéraires.

Nous rappelons que le club de lecture de Senlisse est ouvert à toutes et tous sans droit d'inscription et sans aucune contrainte sauf celle de partager un bon moment.

Retrouvez ci-contre et sur le site de la commune le **calendrier des rencontres**. Le mardi à 14h30, nous partageons un thé, un café ou une boisson fraîche et le jeudi à 18h00, un apéritif.

L'ancienne cabine de téléphone de la mairie est pleine de livres que nous sommes en train de renouveler. Elle est à la disposition de tous. Nous envisageons une autre installation à Garnes ; auriez-vous des idées pour l'emplacement et le décor ?

Véronique Linarès : [veronique.linares@hotmail.fr](mailto:veronique.linares@hotmail.fr)

Denise Martin : [djp.martin@wanadoo.fr](mailto:djp.martin@wanadoo.fr)

Claude Paronneau : [claud.paronneau@gmail.com](mailto:claud.paronneau@gmail.com)

## AUX ARTISTES LE PATRIMOINE

par Jean-Pierre Cabocel, conseiller municipal chargé de la culture et du Patrimoine

Parmi les lieux patrimoniaux retenus par le Parc naturel régional, le **Sentier des Maréchaux** qui traverse les communes de Cernay et de Senlisse sera le théâtre d'exposition des œuvres du céramiste Jean Guevel. Cloches et tubes suspendus aux arbres (1) résonneront dans la vallée comme le grès que faisait chanter les carriers à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Peder Severin Kroyer, peintre danois, (2) avait déjà à cette époque valorisé le travail des carriers par une de ses œuvres.

### Inauguration le 6 octobre à 11h

en présence des maires des communes de Cernay, de Senlisse, de l'artiste et des représentants du Parc et de la DRAC.

1 œuvre de Jean Guevel



2 œuvre de Peder Kroyer  
Les Carriers (extrait)



## Centenaire de la fin de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale

À l'occasion du centenaire de la fin de la première guerre mondiale, nous préparons un article sur les Senlissais qui ont combattu pendant ce conflit.

Si vous possédez des photographies, des lettres ou tout autre document relatif à l'un de ces soldats, nous aimerions pouvoir les photographier. Vous n'aurez pas à vous séparer de vos documents.

Vous pouvez **contacter Denise Martin au 06 84 03 36 90**. Merci par avance pour votre aide.

Depuis 2014, les démarches et manifestations pour célébrer ce centenaire se sont multipliées. À l'initiative du réseau des Archives en France, de la Bibliothèque nationale et de la Mission du Centenaire, l'opération « Grande Collecte » a été lancée sur l'ensemble du territoire français pour faire prendre conscience à chacun de la valeur familiale et historique des souvenirs conservés dans leurs armoires. En effet, la richesse de ce patrimoine privé ne demande qu'à être exploitée et mise en relation avec les collections publiques déjà classées.

Dans le cadre de cette initiative, les Archives départementales des Yvelines ont créé une plateforme collaborative dédiée à l'histoire de cette Grande Guerre sur le territoire des Yvelines. Ce **Wiki14-18** fonctionne sur le même modèle que l'encyclopédie collaborative en ligne Wikipédia : chaque personne peut participer à l'écriture d'un article ou bien en créer un nouveau. L'objectif étant de partager un maximum d'informations sur l'histoire locale du territoire durant ce conflit, territoire dont fait partie Senlisse.

Aujourd'hui, 2 axes principaux d'articles sont mis en avant. Ceux concernant l'histoire des monuments aux morts érigés en l'honneur des soldats « Morts pour la France » et ceux permettant de retracer le parcours d'un mobilisé. Toutefois bien d'autres thèmes et articles peuvent être développés selon les documents que vous pouvez détenir.

Alors n'hésitez plus et **devenez l'historien de votre département ou de votre commune** en publiant et partageant vos connaissances grâce au wiki de la Grande Guerre.

<http://wiki1418.yvelines.fr>